



Commission permanente de Contrôle linguistique
rue Montagne du Parc 4 – 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 19 avril 2016

[...]

[...]

Monsieur le Bourgmestre,

En sa séance du 15 avril 2016, la Commission permanente de Contrôle linguistique (CPCL), siégeant sections réunies, a examiné une plainte déposée contre de la commune de Fourons pour l'installation de plaques de noms de rues qui sont uniquement rédigés en néerlandais. Deux panneaux sont mis en cause. Il s'agit des panneaux « Kasteelstraat » et « Onder 't spoor ».

Nous vous avons interpellé le 9 décembre 2015 et vous nous répondez le 19 janvier 2016 ce qui suit :

Concernant le nom de rue « Kasteelstraat » (traduction):

«(...) Il s'agit ici effectivement d'une erreur matérielle de la part de notre administration. Elle sera rectifiée, car il s'agit d'un nom de rue qui est traduisible. C'est ce que nous avons décidé d'ailleurs lors de l'attribution de nouveaux noms dans la procédure des nouveaux noms de rue. Nous avons déjà décidé que la traduction de Kasteelstraat est "rue du Château". Le panneau a été commandé et sera identique à celui du début (ou à la fin) de cette rue.(...) »

Concernant « Onder 't spoor » (traduction):

«(...) Lors du conseil communal du 21 juin 2007, le conseil a pris une décision provisoire portant adaptation des noms de rue, ce afin d'éviter de la confusion entre des noms présents dans plusieurs communes.

Lors de cette décision, nous avons proposé le nom "Viaduc" pour la rue concernée (renvoi à l'histoire et donc à la construction par des prisonniers de guerre en 1916, à la demande de l'occupant allemand) (cf. p. 5 du doc. 1).

Après l'organisation d'une enquête publique du 13 août jusqu'au 12 septembre 2007, la commune a reçu des plaintes, mais également des propositions valables qui ont été examinées. Le nom dont on a estimé qu'il n'était pas bon a été modifié en "Onder 't Spoor", comme proposé par des habitants de la rue.

Lors du conseil communal du 25 octobre 2007, il a été décidé d'approuver la proposition des habitants, mais également de la soumettre à une enquête publique limitée aux habitants de la rue. Aucune plainte n'a été introduite à l'encontre de ce nom. Au contraire.

Onder 't Spoor est déjà depuis un siècle, notamment depuis la construction du viaduc, un nom communément utilisé dans le village de Fourons-Saint-Martin. Il faut se poser la question de savoir pourquoi monsieur [...] introduit une plainte après 9 ans. (...) »

*
* *

Conformément à la jurisprudence constante de la CPCL, les noms de rues, lorsqu'ils figurent sur des plaques exposées à la vue du public, constituent des avis et communications au public (cf. avis 604 du 10 juin 1965 et 3100 du 25 janvier 1971).

En vertu de l'article 11, § 2, alinéa 2, des lois sur l'emploi des langues en matière administrative, coordonnées par arrêté royal du 18 juillet 1966 (LLC), dans les communes de la frontière linguistique, les avis et les communications au public sont rédigés en français et en néerlandais.

Le panneau « Kasteelstraat » aurait dû également apparaître en français.

Sur ce premier point, la CPCL considère la plainte comme étant recevable et fondée.

La CPCL prend acte du fait que la commune fera le nécessaire en ajoutant la version française du nom rue.

*
* *

En ce qui concerne le nom de rue « Onder 't spoor », la CPCL a toutefois estimé que certaines dénominations à caractère historique ou folklorique, ou reprenant soit des lieux-dits, soit des sobriquets, ne sont pas traduisibles sans perdre leur spécificité (cf. avis 26.151 du 10 novembre 1995, 35.044 du 10 avril 2003, 25.076 du 30 décembre 1993 et 40.134 du 21 novembre 2008 et 44.046 du 11 janvier 2013).

La CPCL se déclare incompétente en la matière. Elle estime que ce problème relève de la compétence de la « Commission royale de Toponymie et de Dialectique ».

Copie du présent avis est notifiée au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

E. VANDENBOSSCHE